



GUIDE PRATIQUE
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS

>ELECTRICITÉ

Au plus tard 3 jours avant votre déménagement **CONTACTER** votre centre EDF-GDF afin de procéder aux relevés des nouveaux compteurs et d'établir un nouveau contrat.

>SERVICE POLE FLUIDES

En Mairie pour remplir un **CONTRAT** d'abonnement,
En cas d'achat : avec la photocopie de l'attestation notariale d'achat

En cas de location : RENSEIGNER le nom du propriétaire ou ancien locataire

RELEVER le compteur ou demander un relevé par le Service des eaux.

Photocopie pièce d'identité

OUVERTURE DE COMPTEUR D'EAU, SIGNALER UNE FUITE...

Le secrétariat du service Pôle Fluides vous reçoit en Mairie sans rendez-vous de 8 à 12h
fluides@ville-fayence.fr

Renseignements au 04 94 39 15 14

Service d'astreinte : 06 85 43 71 88

Bernard HENRY Adjoint en charge des Réseaux est à votre disposition sur Rdv au 04 94 39 15 00

>COURRIER

Pour FAIRE SUIVRE VOTRE COURRIER à votre nouvelle adresse de Fayence, pendant 6 mois ou définitivement, **REEMPLIR** et **DÉPOSER** votre formulaire de changement d'adresse temporaire ou définitif à la poste de Fayence par internet sur le site de la Mairie (Rubrique «Nouvel arrivant»). Directement sur le site internet de la poste : <http://reexpedition.laposte.fr/reel/>

> SÉCURITÉ SOCIALE

INFORMER votre ancien centre de sécurité sociale de votre changement de domicile. Une permanence de la CPAM a lieu tous les mardis, de 09h00 à 12h00 à la Maison des Services au Public

> CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

DU VAR (CAF DU VAR) > 0 810 25 83 10
SIGNALER votre changement d'adresse et CONSTITUER un NOUVEAU DOSSIER auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales

> TÉLÉPHONIE FIXE ET MOBILE

PRÉVENIR votre prestataire au moins une semaine avant votre départ afin qu'il clôture la ligne, transfère ou résilie votre contrat à la date que vous lui préciserez. CONTACTER votre nouveau prestataire pour établir le contrat ou TRANSFÉRER l'ancien.

> ASSURANCE HABITATION

Votre contrat multirisques habitation peut être transféré sur votre nouveau logement.
INFORMER votre assureur de votre changement d'adresse. Il en est de même pour votre mutuelle éventuellement.

> COMPTES BANCAIRES

AVERTIR votre banque de votre changement d'adresse.
TRANSFÉRER vos comptes dans votre nouvelle agence locale.

STATIONNEMENT

N'oubliez pas de demander une autorisation de stationnement sur la voie publique pour le jour de votre déménagement. Faites la demande une semaine à l'avance auprès de la police municipale.





>CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour établir votre carte d'identité ou passeport à votre nouvelle adresse, présentez-vous à l'accueil de la mairie avec : ancienne CNI, 2 photos d'identité récentes, copie intégrale d'acte de naissance, livret de famille, justificatif de domicile à votre nom de moins d'un an, justificatif de votre nom d'usage le cas échéant. Renseignements : 04 94 39 15 00

>CARTE GRISE

Vous devez EFFECTUER le CHANGEMENT D'IM-MATRICULATION de votre voiture auprès de la Sous-Préfecture. Cette formalité obligatoire est gratuite. Pièces à fournir : justificatif de domicile de moins de 3 mois, ancienne carte grise et pièce d'identité.

>IMPÔTS

PRÉVENIR de votre CHANGEMENT D'ADRESSE le centre des impôts et la trésorerie de votre ancien domicile ainsi que celui de votre nouveau domicile, en indiquant vos charges de famille au 1^{er} janvier.

>LISTES ÉLECTORALES

S'INSCRIRE en Mairie. Les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent tout au long de l'année jusqu'au 31 décembre inclus.

Justificatifs : pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**SOUS-PRÉFECTURE
DE DRAGUIGNAN**
Bld Maréchal Foch
83300 Draguignan
Tél : 04 94 60 41 00
Fax : 04 94 47 11 75